

COLLÈGE DES JEUNES FILLES ANNAMITES DÔNG-KHANH, Huê

Le voyage de M. Sarraut en Annam
(*La Dépêche coloniale*, 24 septembre 1917, p. 2, col. 4-5)

Le 15 juillet a eu lieu la pose de la première pierre de l'école des filles annamites de Hué.

HUÊ
Inauguration du collège des filles Dông-Khanh
par le gouverneur général Maurice Long
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1920)

.....

Le 24 septembre, à 8 h., on procède à l'inauguration du collège des filles Dông-Khanh. Le gouverneur général, M. Painlevé, le résident supérieur, le roi et leur suite sont reçus par M. Delétie¹, directeur de l'Enseignement primaire en Annam, qui les conduit dans le préau du collège. Après que tous les personnages officiels ont pris place sur une estrade élevée avec beaucoup de goût et sur laquelle nous avons également remarqué la présence de Mmes Long, Cognacq et Delétie, le directeur de l'Enseignement en Annam prononce le discours suivant :

Monsieur le gouverneur général,

Avant 1911, l'enseignement officiel des jeunes filles indigènes n'existe pas en Annam. Sans doute, quelques parents envoyait leurs filles chez le maître de caractères chargé de répandre dans les villages, sous le contrôle du gouvernement annamite, la morale traditionnelle et les premiers éléments de la culture chinoise. Mais la plupart les faisaient élever à la maison, selon l'usage des ancêtres, se conformant, sur ce point, à la discipline sociale et pédagogique du « Livre des Rites », d'après lequel la femme ne s'appartient jamais : « Enfant, elle obéit à ses parents ; jeune ou adulte à son mari ; veuve, à ses fils ». Avant tout, on enseignait aux filles leurs devoirs familiaux, leur rôle dans les diverses cérémonies du culte, et ces petits métiers féminins, différents selon les provinces, qui permettent plus tard à la femme d'aider son mari ou sa famille.

L'évolution a fait son œuvre. Votre présence ici, monsieur le Gouverneur général, dans cet établissement moderne, édifié tout entier pendant la guerre et dont M. le gouverneur général Sarraut posa la première pierre le 15 juillet 1917, marque la date de la fondation scolaire du premier internat et du premier collège des jeunes filles

¹ Delétie (*Henri Jules Ernest*) (Sillé-le-Guillaume, Sarthe, 26 octobre 1878-Aix-en-Provence, 2 déc. 1967) : chevalier de la Légion d'honneur : professeur principal hors classe, chef du service de l'enseignement en Annam (JORF, 22 août 1926). Conseiller technique auprès du ministère de l'Éducation nationale du gouvernement annamite (*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1933).

indigènes en Annam. À partir de cette année, ainsi qu'a bien voulu en décider M. le directeur de l'Instruction publique en Indochine [le Dr Cognacq], une première année complémentaire est annexée à l'École primaire de plein exercice des jeunes filles indigènes de Huê, et nos jeunes certifiées primaires, pourront ainsi poursuivre leur instruction pour le rôle qu'elles sont appelées à jouer plus tard dans la société annamite.

Quelle sera cette instruction ? Comment la concilier avec les exigences des temps présents, l'évolution probable du futur, les traditions respectables du passé ?

Répondre en détail à une telle question serait résoudre ce problème complexe et éternellement nouveau, comme la vie même, qui se résume en ce mot : l'enseignement.

Nous essaierons, avant tout, de faire en sorte que l'instruction reçue au Collège Dông-Khanh, de par sa haute tenue morale, soit, pour la jeune fille indigène, comme le prolongement des enseignements familiaux en ce qui concerne le respect dû aux ancêtres et l'affection témoignée aux parents. Pour donner, d'autre part, à nos élèves ces connaissances en langue indigène focale, en français couramment parlé et en sciences élémentaires qui doivent leur permettre d'être considérées ensuite, dans la société annamite, comme des femmes instruites, mais point « savantes » !, nous n'aurons qu'à suivre à la lettre les programmes de l'enseignement complémentaire franco-indigène, en apportant à l'enseignement des travaux manuels et des arts féminins l'attention et les soins que les textes officiels nous recommandent avec raison. Une partie de ces bâtiments sera occupée par l'École ménagère où les élèves seront habituées à laver, repasser, coudre, tailler, broder, même faire la cuisine, et les classes d'enseignement général n'auront point à en souffrir. Et nous espérons ainsi que nos élèves seront à même, dans quelques années, les unes, de distribuer à leur tour en province, en qualité d'institutrices diplômées complémentaires, un enseignement d'un niveau plus élevé que celui auquel se cantonnent nécessairement, à l'heure actuelle, nos monitrices des écoles élémentaires : les autres de poursuivre avec succès leurs études dans les écoles supérieures de la capitale ; les unes et les autres, avant tout, d'être dans leurs familles des femmes modernes, utiles et éclairées, préparant une génération plus proche de nous parce que plus habituée à notre langue, à notre raisonnement, moins étrangère aux notions scientifiques dont le français permet la diffusion.

*
* * *

Ainsi l'enseignement franco-indigène des jeunes filles d'Annam ira se développant sur les traces de l'enseignement franco-indigène des garçons qu'une réforme récente vient de réorganiser et dans des conditions qui ne sont point indignes, M. le gouverneur général, de retenir un instant de plus votre bienveillante attention.

Jusqu'à l'année dernière, deux disciplines très différentes, disons le mot, presque opposées dans leur esprit et dans leur but, se partageaient la formation intellectuelle des enfants d'Annam : l'enseignement traditionnel, dirigé et contrôlé par le gouvernement annamite ; l'enseignement franco-indigène du Protectorat. Le premier, avec ses innombrables écoles de villages, et, dans les phu et les huyén, ses écoles du 2^e degré, poursuivait, à côté de l'étude de la langue indigène locale, celle de la morale et des belles-lettres chinoises ; l'autre, cantonné presque exclusivement dans ses écoles franco-indigènes de chefs lieux, se préoccupait surtout, par l'enseignement du français ajouté à l'étude de la langue annamite, de doter les différentes administrations des auxiliaires qui leur étaient nécessaires. Ce dualisme avait eu le résultat suivant : les élèves de l'enseignement traditionnel, avancés en culture chinoise, même élémentaire, ne pouvaient continuer leurs études dans l'enseignement complémentaire franco-indigène, n'avaient aucun espoir de voir s'ouvrir devant eux les portes des écoles supérieures de l'Université et se trouvaient même écartés des meilleurs postes de l'Administration du Protectorat. Sans doute, de 1914 à 1918, une liaison s'était établie

entre ces deux enseignements : le ministre annamite de l'instruction publique avait accepté la collaboration de l'Administration locale pour la rédaction de programmes d'étude où l'enseignement des caractères cédait une bonne part de sa place à l'enseignement du *quôc-ngu*, des notions très élémentaires de sciences qu'il permet d'exprimer et, partout où l'on pouvait trouver des maîtres, à l'étude des premiers rudiments de la langue française. On préparait ainsi le moment où la fusion serait possible entre les deux enseignements. Il n'en restait pas moins vrai que ces deux disciplines pédagogiques se gênaient mutuellement ; que deux catégories très différentes d'élèves du même pays, de la même génération, poursuivaient des études de tendances opposées et grandissaient en s'ignorant ; et l'ordonnance royale du 14 Juillet 1919, prise par Sa Majesté sur les conseils éclairés du représentant de la France en Annam, marquera une date importante dans l'histoire universitaire de l'Indochine puisque les programmes officiels de l'enseignement franco-indigène sont seuls désormais applicables aux écoles du pays. Si l'on peut juger d'une réformes par ses premiers résultats, il semble bien que cette fusion soit venue à son heure et que la population l'ait favorablement accueillie : les écoles préparatoires et élémentaires, toutes réorganisées selon le code de l'Instruction publique en Indochine, toutes pourvues de nouveaux maîtres, toutes placées, enfin, sous une même autorité administrative, ont vu doubler, parfois tripler, leur population scolaire. Le nombre des élèves de l'enseignement primaire officiel est passé, dans l'espace d'une année, de 5.000 à 30.000 et nous ne considérons pas ce chiffre comme définitif.

En même temps qu'il nous est agréable, monsieur le Gouverneur général, de vous rendre compte de ces premiers résultats, nous réalisons combien ils sont perfectibles encore : améliorer, surtout en province, les locaux scolaires, remplacer peu à peu les moniteurs temporaires des campagnes par des moniteurs plus instruits formés dans nos cours spéciaux de pédagogie, préparer nos jeunes instituteurs à la pratique de leur profession, répandre partout, sans oublier la place légitime due à la langue annamite, le français parlé, correctement prononcé, couramment écrit ; et mille autres soins sont [...]nos projets les plus immédiats. [...]

En quelques paroles concises, M. Long remercie M. Delétie de son éloquent discours et fait l'éloge de la politique scolaire de son prédécesseur et ami, M. le ministre des Colonies Sarraut, que toute l'assistance revoit par la pensée.

Ensuite, sous la conduite de Mme la directrice, s'effectue la visite de l'établissement brillamment pavoié.

Le gouverneur général n'a pas marchandé ses félicitations pour la bonne tenue du collège.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

ANNAM.

— Le collège Dông-Khanh de Huê (Établissement des Jeunes filles indigènes) est transformé en « collège complémentaire de plein exercice ».

Les frais d'entretien dudit collège (y compris la solde du personnel) sont à la charge du budget local de l'Annam.
